

REGLEMENT FINANCIER 2018-2019

	Maternelle	Primaire			Collège		
Contribution des familles	335€	335€			430€		
Forfait Activités	15 €	15 €			100 € (6èmes) 50 € (5èmes, 4èmes et 3èmes)		
Forfait classe à thème					15 €		
Location achat tablette					150 € (5èmes, 4èmes et 3èmes)		
RESTAURATION							
	Maternelle	Primaire			Collège		
Régime	Tarif unique	Externe	DP3	DP4	Externe	DP3	DP4
Repas	4.10 €						
Montant annuel du forfait			428.40 €	568.55 €		505.00 €	665.00 €
Repas exceptionnel hors forfait		4.35 €			5.25 €		

Les factures sont disponibles sous format électronique sur Ecole Directe. Les identifiants de connexion sont remis aux familles à la rentrée.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

Montant de la contribution familiale par enfant et par an

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements nécessaires, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

Réduction sur la contribution des familles

Réductions « Familles nombreuses » : les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de 20% sur la contribution familiale à partir du 3^{ème} enfant et suivants

PRESTATIONS SCOLAIRES OBLIGATOIRES

- Forfait Activités Collège : livres, manuels, intervenant, sorties...
- Forfait Classe à thème
- Forfait Activités Ecole : sorties, intervenant...

PRESTATIONS SCOLAIRES FACULTATIVES

Garderie Matin et/ou Soir pour les élèves de Maternelle et Primaire **0.70 € le ¼ d'heure** (tarif 2018-2019).

COTISATIONS UGSEL (obligatoire)

Cette cotisation correspond à l'adhésion de l'enfant à l'UGSEL.

Le montant de cette cotisation UGSEL est de **3.80 €** par enfant au collège et de **1.55 €** par enfant à l'école. (Tarifs 2017-2018).

COTISATION APEL (facultative)

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue « Famille et Education ». L'adhésion à cette association est volontaire et en cas d'adhésion, la cotisation sera inscrite sur la première facture. Le montant de cette cotisation APEL pour l'année est de **21 €** (tarif 2017-2018).

ABONNEMENT AU MAGAZINE LASALLE LIENS INTERNATIONAL POUR LES COLLEGIENS (FACULTATIF)

Le montant de l'abonnement est de **13 €** pour l'année 2018-2019 et sera inscrit sur la première facture.

ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Il peut être demandé, par les enseignants, une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'école (accueil d'intervenant extérieur en musique, théâtre, art etc...) ou hors de l'école (visite d'un musée, d'une ferme, séance de cinéma ou de cirque etc...). Le montant de ces « extra-pédagogiques » sera imputé sur la provision Forfait Activités.

Si un voyage linguistique, artistique ou de découverte est organisé dans une classe, une ou des avances seront demandées et les modalités financières seront présentées avant le voyage aux parents d'élèves concernés.

RESTAURATION

- La demi-pension est facultative et est déterminée par les parents.
- En cas d'absence prolongée pour une maladie, d'une durée de 8 à 15 jours civils, dûment constatés par certificat médical, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension seront remboursées.

MATERNELLE

Facturation en fonction du nombre de jours/semaine déterminé en début d'année par les parents avec régularisation par rapport au réel sur la dernière facture de l'année. Modification possible en cours d'année après en avoir informé le service comptabilité.

PRIMAIRE ET COLLEGE

3 régimes possibles :

Externe : possibilité de repas occasionnels au tarif indiqué. Facturation au réel.

DP3 : forfait demi-pensionnaire 3 repas/semaine – jours fixés à la rentrée – possibilités de repas le jour où l'enfant n'est pas DP3 mais à un tarif occasionnel en plus du forfait

IMPORTANT : pour le forfait DP3, le choix des jours de demi-pension est fixé pour l'année et déterminera le tarif appliqué au repas. Modification possible au trimestre après en avoir informé le service comptabilité.

DP4 : forfait demi-pensionnaire 4 repas/semaine.

MODALITES FINANCIERES

MODE DE REGLEMENT

Prélèvement bancaire

Le prélèvement bancaire est le mode règlement privilégié par l'établissement. Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois, d'octobre à juillet. Les mandats de prélèvement seront reconduits automatiquement. Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée le plus rapidement possible (formulaire à demander au secrétariat).

Paiement par chèque

En l'absence de prélèvement, le règlement par chèque doit parvenir à l'établissement dès réception de la facture. Ce chèque sera mis à l'encaissement le 10 octobre 2018.

AIDES SPECIFIQUES AUX COLLEGIENS

Bourses

Les dossiers de demande de bourses sont transmis aux élèves courant septembre. N'oubliez pas de transmettre votre dossier si vos revenus vous permettent de la percevoir. Un simulateur est à votre disposition sur www.education.gouv.fr, rubrique aides financières au collège.

Aide « Fonds social »

Une aide « Fonds Social » peut-être accordée en cas de difficulté financière. Demande à formuler par écrit auprès de la direction du collège ; y joindre obligatoirement les justificatifs nécessaires : avis d'impôts 2018 sur les revenus 2017, attestation de chômage ou de longue maladie, attestation de surendettement, etc. (tout document permettant d'étudier votre dossier en toute objectivité). N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le chef d'établissement, Monsieur François-Xavier SIGAUT.

IMPAYES

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées. En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante